

N° 697
12 JUIN 2010

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



ÉDITO

DEMANDEZ LE PROGRAMME



La politique ne serait-elle plus qu'un théâtre ? Sur la scène, dans des décors soigneusement choisis, la mise en scène de l'émotion, du drame ou de la comédie entraîne le spectateur dans un monde qui fait écho au sien, certes, mais qui reste virtuel quelle que soit la qualité du jeu de l'acteur. Derrière les coulisses,

la vie est réelle et des hommes tirent les ficelles.

Comparaison banale, direz-vous, mais qui s'impose quand on voit s'agiter nos gouvernants.

Qui doit-on entendre aujourd'hui ? Un ministre déclarant la main sur le cœur sa volonté de lutter pour le bien du peuple... ou un ministre expliquant à ses services comment casser,

détruire ? Qui doit-on croire aujourd'hui ? Un président de la République qui ira « chercher la croissance avec les dents » ou un ministre qui, au nom d'une prétendue égalité, décide tout simplement de diminuer de 3 % les salaires nets de tous les fonctionnaires ?

Un ministère, l'Élysée ne sont pas des salles de spectacles. Il est temps d'arrêter ce « Guignol » qui consiste, côté cour, à « jouer » avec le quotidien de millions de citoyens pour, côté jardin, préserver les bénéfices de quelques-uns. Le 24, avec l'interprofessionnelle, exigeons une autre politique, une autre société, rassemblons dès maintenant pour préparer la grève du 6 septembre... c'est notre avenir, mais aussi celui de nos élèves, de notre société qui est en jeu.

■ **Roland Hubert**, cosecrétaire général

Le 10 juin 2010

RETRAITES, SALAIRES, EMPLOIS MOBILISONS-NOUS LE 24 JUIN

Partout en Europe le scénario s'écrit de la même façon. Au nom de la menace, finalement acceptée, que font peser les spéculateurs, les gouvernements annoncent de façon plus ou moins déguisée des plans de rigueur dont les salariés du public, comme du privé, seront les premiers payeurs. Baisse des salaires, destruction d'emplois, remise en cause des retraites et des pensions, précarisation généralisée de la jeunesse. Un seul credo : impossible de faire autrement, il n'y a pas d'alternatives...

Bien évidemment, en bonne élève de classe, la France prend la même direction. Avec cynisme, le gouvernement pointe les leviers, édicte les principes directeurs qui conduisent à la précarisation, la destruction des solidarités, le tout au nom de l'égalité, de l'avenir... Égalité des petits, avenir des nantis.

L'intersyndicale interprofessionnelle, qui se réunit de nouveau le 14 juin, refuse cette logique et, dans la continuité de la journée du 27 mai, appelle à une nouvelle journée de grèves et de manifestations le 24 dans tout le pays. Réussir cette journée est une nécessité : rien n'est joué.

La politique poursuivie dans le second degré est de même nature, et là non plus rien n'est joué. La fin d'année scolaire doit être l'occasion de poursuivre les actions dans le cadre de la préparation de la rentrée ou des réunions de fin d'année. Mais, déjà, ce qui est connu des conditions de rentrée, de la mise en place des réformes aux recommandations ministérielles pour préparer le budget 2011 montre que cette rentrée sera exceptionnelle dans sa dureté et l'ampleur des dégradations. Face à cette situation, le Conseil national du SNES appelle à une journée de grève le 6 septembre, journée de la rentrée de tous les élèves. Le mois de juin doit permettre de la préparer, de l'inscrire dans la continuité des actions fortes de cette année scolaire, d'en faire un rendez-vous décisif, en articulation avec les autres luttes interprofessionnelles pour l'emploi, les salaires et bien entendu les retraites.

■ **Daniel Robin**



© Haut et court

ENJEUX 2

- CHARLES DE GAULLE
- RYTHMES SCOLAIRES

CETTE SEMAINE 3

- ACTION INTERPRO LE 24 JUIN
- GRÈVE SECOND DEGRÉ LE 6 SEPTEMBRE

ENJEUX 4-5

- FICHES CHATEL

MÉTIER-S-CARRIÈRES 6

- MUTATIONS INTRA
- SALAIRES
- DIF

SUR LE TERRAIN 6

- SANTÉ AU TRAVAIL
- CLAIR

SANS-PAPIERS BASTILLE



Lutte opiniâtre

Plusieurs centaines de travailleurs sans-papiers occupent, avec l'appui de la CGT et de la FSU, depuis près de quinze jours, l'escalier de la Bastille et en bloquent l'accès... Évacués par les forces de police le 3 juin, ils ont repris place et réclament toujours leur régularisation.

CONCOURS 2011

ATTENTION

Les inscriptions aux concours externes ET internes du CAPES, CAPET, CPE et de l'agrégation ont débuté le 1^{er} juin 2010 et se termineront le 13 juillet 2010.

Les personnels certifiés, CPE, non-titulaires et AED qui souhaitent s'inscrire à un concours pour l'année prochaine **doivent donc le faire dès maintenant.**

Ceci ne concerne pas le concours CO-Psy dont les inscriptions débutent début septembre.

« Ceux qui croient que le pouvoir est amusant confondent "pouvoir" et "abus de pouvoir" » **ANDRÉ MALRAUX**



CHARLES DE GAULLE DU HASARD ET DE LA NÉCESSITÉ

Février 2010 : le SNES interroge le ministère et l'Inspection générale sur la pertinence d'inscrire le tome 3 des mémoires de guerre de Charles de Gaulle au programme de littérature en Terminale L.⁽¹⁾

Des enseignants lancent une pétition, dont le SNES n'est ni signataire ni relais, pour demander le retrait de cette œuvre du programme.

Lundi 31 mai : la presse découvre 12 fiches ministérielles présentant les « leviers » pour supprimer des milliers de postes dans l'Éducation nationale lors des rentrées 2011 à 2013, mettant en difficulté le ministre.

Judi 3 juin : un buzz médiatique et informatique prend le SNES pour cible, l'accusant d'être à l'initiative de la pétition.

Que ne lit-on pas alors de la part de gardiens

du temple gaulliste et des thuriféraires du pouvoir qui ne s'embarrassent pas de la vérité, entrant en croisade contre ce syndicat sectaire qui serait à l'origine de tous les maux du second degré !

Démentis officiels du SNES, interventions dans les médias... rien ne les arrête dans leur opération de camouflage de la politique éducative. Décidément Tartuffe hante toujours les coulisses du pouvoir.

Que des intellectuels se retrouvent piégés dans une telle opération est attristant, certes, mais significatif du fonctionnement des médias

dès lors qu'ils acceptent, consciemment ou non, d'être le jouet d'un pouvoir qui fait du mensonge un mode de communication.

Devenir ainsi la cible privilégiée d'un ministre de moins en moins crédible dans son discours officiel ne peut que renforcer notre volonté de poursuivre la lutte, avec les personnels du second degré, contre cette politique dévastatrice et pour d'autres choix pour la société. Le 24 juin nous en donne l'occasion... ne la laissons pas passer.

■ **Roland Hubert**

1) Voir l'analyse du SNES sur le site : www.snes.edu

Publicité

PUBLI-COMMUNIQUÉ

Si j'ai choisi l'assurance RAQVAM de la MAIF pour ma maison c'est parce qu'elle va plus loin et couvre aussi mes biens à l'école... Oui oui.

Au printemps dernier, je faisais une sortie sciences naturelles avec ma classe de CM2 et là...

Aie, Aie, Aie mon appareil photo!!!

Et bien j'ai été remboursé, car avec RAQVAM EQUILIBRE un objet personnel utilisé dans mon cadre professionnel est aussi assuré.

Comme ça je n'hésite pas à utiliser mon matériel avec mes élèves.

PS: En plus sur www.maif.fr, 5 minutes m'ont suffi pour être bien assuré.

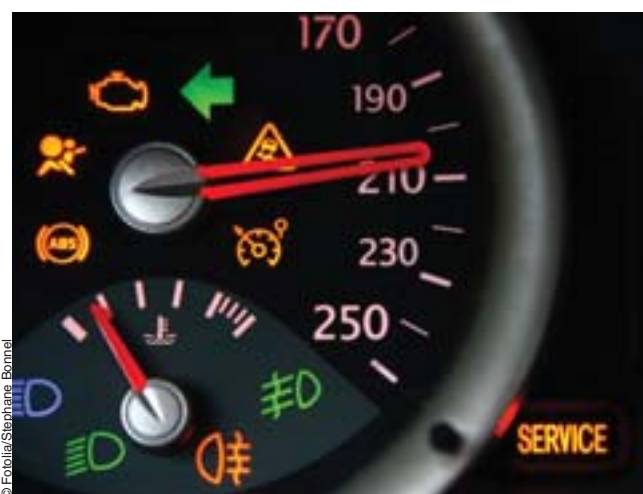
Assurance habitation RAQVAM
Parce qu'elle connaît parfaitement les différents acteurs du monde de l'éducation, la MAIF a créé le contrat d'habitation RAQVAM. Il offre un très haut niveau de garanties (incendie, intempéries, dégât des eaux...) et il est « sans frontières » car il couvre vos biens hors de chez vous, en particulier lorsque vous les utilisez pour vos activités scolaires. Avec la MAIF, l'étendue des garanties « vie privée, vie professionnelle » du contrat RAQVAM est sans supplément de tarif pour les enseignants.

AUX CÔTÉS DES ENSEIGNANTS DEPUIS PLUS DE 75 ANS.

Vous aussi, rejoignez-nous sur www.maif.fr ou N° Azur 0 810 500 810 (Prix d'un appel local).

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - 79038 Niort cedex 3. Filiale MAIF - Société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré
RCS Niort : B 341 672 681 (87 B 108) - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.

RYTHMES SCOLAIRES VERS MOINS D'ÉCOLE ?



Luc Chatel a ouvert lundi 7 juin une conférence nationale sur les rythmes scolaires.

Pour conduire la réflexion sur le sujet, le ministre s'appuie sur des comparaisons au niveau européen : nous avons, en France, l'année la plus courte, mais qui comprend le plus grand nombre d'heures de cours... Comme d'habitude, on nous assure que rien n'est décidé d'avance mais les pistes annoncées, les sondages réalisés ainsi que les expérimentations menées, montrent bien les orientations suivies par le ministère : réduction du volume horaire d'enseignement ; réduction des vacances ; sport l'après-midi, etc. Cette dernière expérimentation, présentée de manière démagogique en opposant les disciplines scolaires « rébarbatives » et les activités sportives « enthousiasmantes », a permis de mettre en accusation la prétendue lourdeur des horaires de lycée et de confondre activités et enseignement. Il faut y voir la volonté de nouvelles suppressions de postes par la diminution des horaires élèves, par la transformation des enseignements d'EPS, des arts, de la musique ou du théâtre, en activités de l'après-midi, transférant la charge aux collectivités territoriales et privatisant ces activités.

Pour le SNES, il faut aborder la question des rythmes scolaires dans le but de permettre la réussite des élèves, sans la réduire à une notion purement biologique, en questionnant tout ce qui peut faire obstacle aux apprentissages, dans leur globalité : interroger **ce qu'on apprend** (repenser les contenus, les programmes), **comment on l'apprend** (pouvoir diversifier les pratiques) et **dans quelles conditions** (faire des groupes, travailler avec des effectifs réduits). Pour le SNES, il n'est pas question de donner moins d'école – ce qui contribuerait à creuser encore les inégalités scolaires, les élèves les plus fragiles étant les premiers à en subir les conséquences – mais au contraire **mieux d'école** : travailler à une école de qualité, et ne pas chercher à réduire l'offre de formation avec une vision comptable.

Étant donné la composition du comité de pilotage et le contexte budgétaire auquel Luc Chatel nous contraint, nous ne pouvons que douter de l'intention réelle du gouvernement de chercher le bien-être et la réussite des élèves.

■ **Daniel Lecam, Véronique Ponvert**

« Le domaine de la liberté commence là où s'arrête le travail déterminé par la nécessité » KARL MARX

JUIN ET SEPTEMBRE : L'ACTION CONTINUE

Le choix par le gouvernement et sa majorité d'une politique de régression et d'injustice sociale nécessite de coordonner les luttes et d'agir tant sur le plan interprofessionnel qu'éducatif ; le 24 juin, à l'appel de l'intersyndicale (CFDT, CFTC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA) les salariés se mobiliseront par les grèves et les manifestations, pour l'emploi, les salaires et les retraites. Et dès la rentrée, le SNES quant à lui appelle à la grève le 6 septembre pour l'éducation.

24 JUIN : POUR L'EMPLOI, LES SALAIRES, LES RETRAITES

RETRAITES

Le gouvernement persiste à ne pas soumettre au débat les mesures qu'il entend prendre. Pourtant les orientations sont clairement dessinées dans le document rendu public à la mi-mai. En refusant d'augmenter les financements en dehors d'une concession symbolique, il retient l'allongement de la durée de l'activité professionnelle par le double moyen de l'augmentation de la durée de cotisation et du report de l'âge de la retraite, engageant de fait une nouvelle baisse des pensions. De plus le gouvernement vient d'annoncer, au nom d'une prétendue équité, qu'il allègerait le taux de prélèvement des pensions du public sur le privé **conduisant à une baisse du salaire net des fonctionnaires** (voir page 6).

SALAIRES/EMPLOIS

Le gouvernement s'obstine dans sa volonté de faire payer aux salariés les conséquences de la crise. Déjà une baisse des salaires de 3 % pour les fonctionnaires est annoncée.

Après le succès des manifestations du 27 mai 2010, le CN appelle à poursuivre en juin la diffusion de nos analyses, et à faire du 24 juin par les grèves et les manifestations, un véritable succès.

L'intersyndicale rappelle que :

- la remise en cause de l'âge légal à 60 ans est inacceptable et injuste, en particulier elle fait



porter les efforts sur les salariés qui ont commencé à travailler tôt et les travailleurs et travailleuses les plus précaires ;

- la reconnaissance de la pénibilité est incontournable et ne peut se concevoir à partir d'un examen médical ;
- la question des nouvelles ressources reste pleine et entière ;
- la situation de l'emploi se dégrade, notamment pour les jeunes et les seniors, nécessitant une autre politique de l'emploi.

Le SNES continuera, avec la FSU, à peser pour la poursuite rapide d'action d'ampleur afin d'imposer d'autres choix pour les retraites, les salaires et l'emploi dès septembre, période où seront débattus les projets de réformes des retraites.

■ Roland Hubert

6 SEPTEMBRE : GRÈVE POUR L'ÉDUCATION NATIONALE

Les choix budgétaires et idéologiques du gouvernement continuent à transformer profondément le second degré, tant en terme de conception du système éducatif qu'en terme de définition des missions des personnels. Cela conduit à une diminution drastique de l'offre de formation, à des dégradations des conditions d'études des élèves et, de plus en plus, à une réelle souffrance au travail des personnels. Réforme des voies générale, technologique et professionnelle, des EPLE et de l'orientation, imposition du livret de compétences et de l'évaluation de l'histoire des arts au collège, label CLAIR, sont autant d'éléments d'une politique que combattent le SNES et la FSU, attachés à la démocratisation du second degré.

BUDGET 2011

L'élaboration du projet de budget 2011 se fait dans la poursuite de la politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite avec la suppression annoncée par G. Tron de 34 000 emplois de fonctionnaires. Luc Chatel vient d'adresser aux recteurs une série de documents où il y explique comment supprimer des milliers de postes lors des ren-

trées 2011 à 2013, dont 16 000 dès 2011. Avec 16 000 suppressions d'emplois dans l'Éducation nationale au budget 2010, dont plus de 7 000 emplois d'enseignants ou CPE stagiaires dans le second degré, la rentrée s'annonce très difficile dans les collèges et les lycées.

UNE RENTRÉE EXCEPTIONNELLE

À la formation des futurs enseignants sacrifiée s'ajoute la réforme des classes de Seconde mise en place dans la plus grande confusion et celle des EPLE permettant la définition au niveau local d'une part importante de l'organisation des enseignements, de surcroît dans un contexte de moyens insuffisants. Cette déréglementation ne peut que développer les inégalités entre établissements.

Les restrictions budgétaires se traduiront également par une nouvelle augmentation du volume des HS, par un alourdissement des effectifs des classes, notamment en collège où la remontée démographique n'est pas prise en compte.

UNE ACTION FORTE

À l'inverse des suppressions d'emplois et des diminutions de crédits, le SNES renouvelle sa demande d'un collectif budgétaire, seul moyen de permettre à l'État d'assurer ses missions. **Dans le second degré, dans l'immédiat, le SNES appelle :**

- à poursuivre les actions engagées (refus des HS, renseignement du livret de compétences, refus collectif d'être tuteur, lutte contre la réforme des voies technologique et générale) ;
 - assurer la réussite de l'action des non-titulaires le 16 juin ;
 - assurer la réussite de la journée orientation le jour du groupe de travail, le 18 juin.
- Dans la continuité des mobilisations engagées, le SNES donne rendez-vous dans l'action dès la rentrée :**
- lors de la journée de rentrée des stagiaires pour exiger de meilleures conditions d'entrée dans le métier ;
 - par la grève le 6 septembre, préparée par une campagne auprès des parents, des élus, des partis.

Le SNES proposera cette action à la FSU et aux autres organisations de l'intersyndicale second degré.

Un appel à la grève dans le cadre interprofessionnel dans la même période amènerait à débattre de ces actions et de leurs suites dans les AG de prérentrée afin d'en assurer la meilleure coordination et de construire le rapport de force nécessaire.

■ Roland Hubert



RETRAITES : LES ENJEUX

Alors que tous les sondages montrent une hostilité grandissante aux régressions annoncées, le gouvernement pilonne sur tous les médias : le « travailler plus longtemps puisqu'on vit plus longtemps » tient la corde, car tellement « de bon sens ». Balayées les difficultés liées à l'intensification du travail, la fatigue d'une vie. Si on a la chance d'être « en forme », si on a un métier dans lequel on pense pouvoir encore s'épanouir, oui, rester plus longtemps peut être envisagé. Faut-il aligner toutes et tous sur cette situation optimiste quand on regarde ce qu'est la réalité des départs ? Avec la FSU, le SNES refuse les orientations préconisées par le gouvernement, et s'opposera au recul de l'âge légal, qu'ils veulent accompagner du recul de l'âge auquel la décote s'annule (ainsi un report à 62 ans de l'âge légal, reportera à 67 l'âge auquel la décote s'annule).

Soucieux de trouver des boucs émissaires, le gouvernement montre du doigt les fonctionnaires, ces privilégiés soumis à la RGPP et aux suppressions de postes, aux contre-réformes et à l'individualisation des carrières : après avoir

lancé la fausse inégalité sur les modalités de calcul (les six derniers mois), voulu créer une caisse de retraites spécifique (qu'il a dû retirer), après avoir annoncé la suppression des départs anticipés pour les mères de trois enfants, critiqué les catégories actives, il annonce maintenant une **baisse des salaires de 3 % sous couvert d'une augmentation des cotisations** ; il s'agit du budget de l'État et un jeu d'écriture sur la feuille de paie qui **coûterait une journée de salaire par mois aux fonctionnaires**.

Mais les salariés du public et du privé, avec la majorité des organisations syndicales tiennent bon, refusant le jeu de la division. Il savent que l'unité est indispensable pour faire reculer le gouvernement, et que la réforme prévoit des régressions pour tous et toutes : affaiblir les uns ne fait pas gagner les autres.

Le choix de société implique des mobilisations qualitativement et numériquement très fortes, si l'on veut imposer des choix économiques et un partage des richesses plus favorable aux salariés.

■ Elizabeth Labaye

Philosophie au bac : pour une correction de qualité

Le SNES appelle les enseignants à contacter leur section académique pour obtenir des délais de correction et d'interrogation garantissant la qualité et des conditions de travail satisfaisantes. En particulier les correcteurs en philosophie doivent pouvoir avoir accès aux serveurs jusqu'au 2 juillet. En tout état de cause, le SNES fera un bilan de la situation dans les académies et prendra les mesures nécessaires pouvant aller jusqu'au dépôt d'un préavis de grève pour soutenir les collègues qui ne pourraient rendre leurs notes dans les délais imposés. Téléchargez la publication SNES :

<http://www.snes.edu/4-pages-disciplinaire-Philosophie.html>

Manuels en Seconde : le ministre doit assumer ses choix

Le SNES appelle les collègues à ne pas se précipiter à la rentrée dans les commandes des manuels d'histoire-géographie, physique-chimie, SVT, SES, PFEG et autres enseignements d'exploration. Certaines Régions, n'ayant pas budgété les dépenses nécessaires, ont décidé de ne pas acheter les manuels. Les surcoûts dont les financements ne sont pas prévus à ce jour, notamment les photocopies, ne peuvent être renvoyés aux familles. Le SNES a interpellé le ministre : le gouvernement doit prendre ses responsabilités et assurer les conditions matérielles de la rentrée.

Défenseur-e des enfants

Loin de négliger l'importance de la création d'un défenseur des droits, doté de pouvoirs accrus, le SNES s'inquiète de la perte de l'expertise détenue par une institution qui a fait ses preuves depuis sa création en 2000. Le nouveau dispositif ne conserve même pas *a minima* la spécificité des actuelles autorités indépendantes, leur mode de désignation, leurs missions, leurs structures, leurs moyens financiers et leurs personnels. Il s'agirait d'un retour en arrière alors que la mise en place de l'institution de Défenseur des enfants est encouragée par les Nations unies et en voie de généralisation en Europe. Le SNES exige que le projet d'intégration des autorités indépendantes dans le nouveau statut de défenseur des droits soit abandonné, et que leurs prérogatives soient renforcées.

CO-Psy

Face aux projets de dénaturation de leurs missions et aux restrictions budgétaires qui se traduisent par la fermeture de nombreux CIO, à l'appel du SNES, les CO-Psy se mobilisent nombreux pour sauver le service public d'orientation. Nouvelle journée d'action le 18 juin.



le 4 juin à ROUEN

SUPPRESSIONS DE POS

Tandis qu'il continue sur la scène médiatique à jouer l'homme de dialogue qui a compris les attentes des parents et des lycéens, quitte à hérissier les personnels, le ministre, dans sa communication interne avec les recteurs, explique avec cynisme et sans s'embarrasser de détails comment supprimer des milliers de postes lors des rentrées 2011 à 2013.

En douze fiches et un diaporama, tout est dit : « rationalisation » (entendez réduction, voire destruction) de l'offre de formation, augmentation du nombre d'élèves par classe, réduction des décharges (avant la remise en cause au niveau des obligations de service des enseignants comme évoqué dans le diaporama ?), « optimisation du remplacement », suppression des IDD, fermeture des petits collèges ruraux... sans oublier pour le premier degré la diminution de la scolarisation des deux ans...

Le cynisme atteint son comble quand le ministre renvoie au local le choix des moyens, révélant ainsi la véritable nature de l'autonomie offerte aux établissements par un ministre qui tente ainsi de ne pas endosser la responsabilité des dégradations des conditions de travail des personnels et d'étude

Augmenter le nombre d'élèves par classe

« L'augmentation du nombre d'élèves par division (ou groupes) fait partie des mesures destinées à optimiser l'utilisation des moyens d'enseignement sans dégrader les résultats des élèves... »...

« Exemple : Au sein d'un établissement, 240 élèves sont en Quatrième dans dix divisions soit un nombre d'élèves par division de 24,0. En augmentant le nombre d'élèves par division de cinq élèves on devrait obtenir : $240 / 29 = 8,3$ divisions arrondi à 9 (gain d'une division).

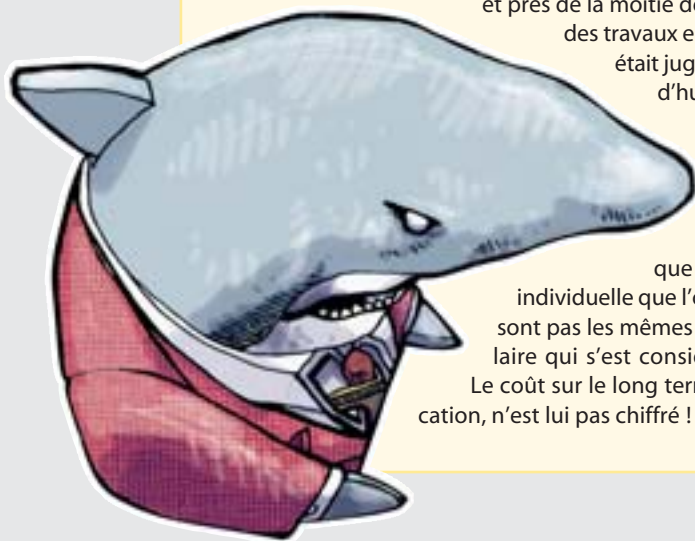
Soit un gain théorique en ETP (sur la base d'un coût théorique d'une division de 29 heures) de $1 \text{ (division)} \times 29 \text{ (heures)} / 18 = 1,6$. » La démarche est claire !

La presse a largement repris ce « gisement d'efficience » prôné par le ministère parce qu'il concerne tous les niveaux d'enseignement et qu'il touche un point sensible, tant pour les enseignants que pour les élèves et leurs parents. Et écrivant qu'« il n'est pas démontré en effet que la taille des classes ait un effet probant sur la réussite des élèves », le ministère ignore une étude de 2006 de Thomas Piketty qui tendait à montrer le contraire et il détourne l'attention de la réalité en agittant un chiffon rouge.

LA RÉALITÉ

En 1970-1971, le nombre moyen d'élèves par classe en lycée général et technologique était de 28,1, le taux d'accès au bac était de 20 % d'une classe d'âge. Il est aujourd'hui de 28,4 élèves par classe (20 % des classes de Seconde ont plus de 35 élèves, la moyenne de ces classes s'établissant à 30,6) pour un taux d'accès au bac de près de 64 %.

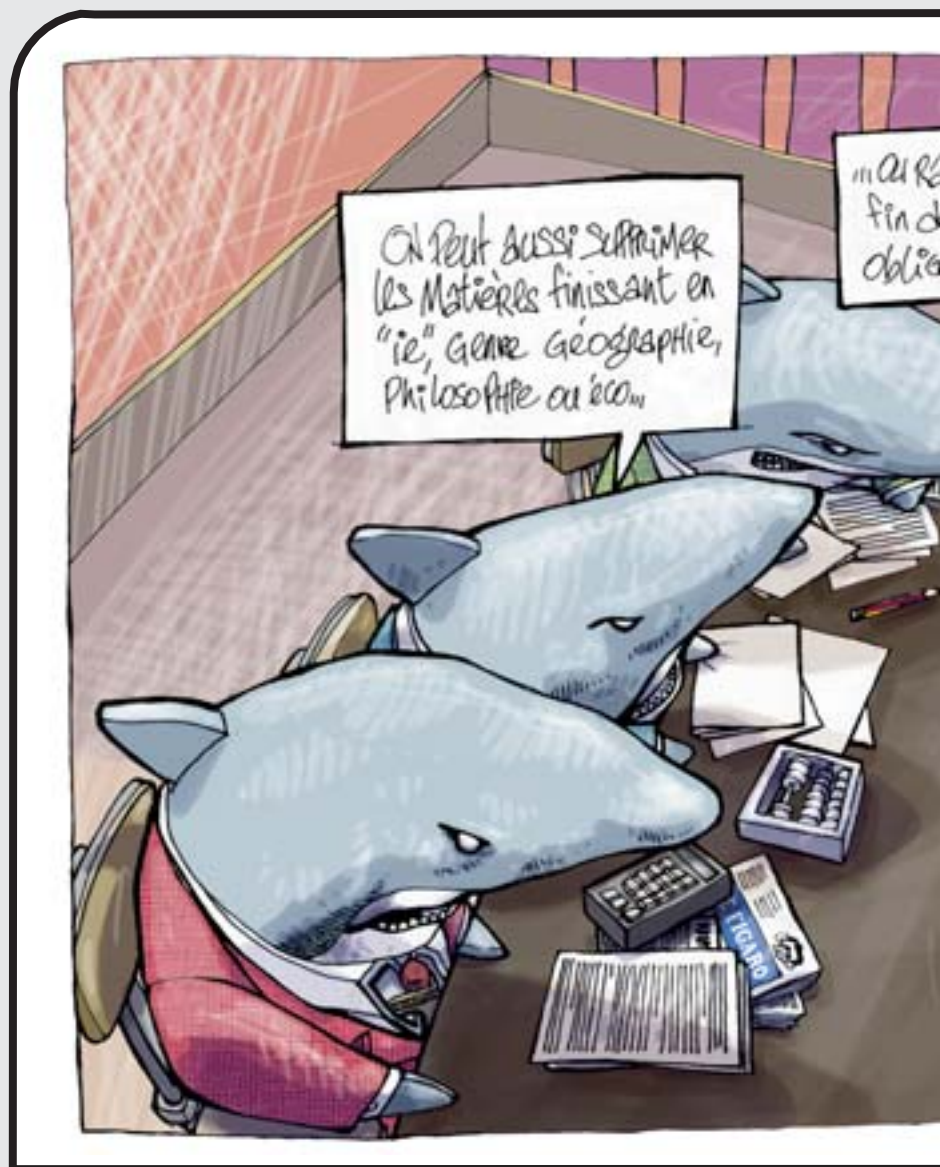
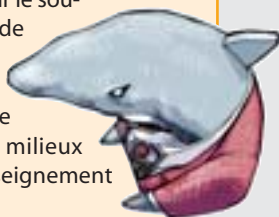
En 2008-2009, le nombre moyen d'élèves par classe en collège est de 24,5 et près de la moitié des classes ont plus de 24 élèves ; la plupart des travaux en petits groupes ont été supprimés : ce qui était jugé bon pour une élite il y a 40 ans est aujourd'hui considéré comme insupportable quand il s'agit de l'étendre à une majorité. Si les « experts » ne s'accordent pas sur un lien évident entre la taille des classes et la réussite des élèves, les enseignants comme les élèves savent que la dynamique que l'on peut créer dans un groupe et l'aide individuelle que l'on peut apporter à chacun au quotidien ne sont pas les mêmes que l'on soit 24 ou 30, avec un public scolaire qui s'est considérablement diversifié au fil des années. Le coût sur le long terme de renoncement à investir dans l'éducation, n'est lui pas chiffré ! ■



Petits établissements : on ferme

Un des moyens proposés par le ministère pour faire des économies est de fermer les petits établissements, l'objectif est clairement indiqué dans la fiche n° 7, « produire des résultats des analyses (...) notamment en matières d'économie d'emploi » !

Ce sont les établissements ayant moins de 200 élèves et ceux entre 200 et 300 élèves qui sont visés, collèges ou lycées ; le ministère avance des arguments pédagogiques et des difficultés de fonctionnement mais sa démarche ne peut cacher l'objectif premier, diminuer le coût en emplois publics et obtenir le soutien de certains conseils généraux et régionaux en cette période de difficultés financières pour les collectivités territoriales ! Cette politique va à l'encontre de l'égal accès au service public d'enseignement sur tout le territoire, remet en cause l'aménagement du territoire en fragilisant davantage les milieux ruraux et enfin risque bien de renforcer le poids de l'enseignement privé dans le secondaire. ■



IDD : pas de groupes

On savait que les itinéraires de découverte (IDD) au cycle central du collège ne faisaient plus partie des priorités du gouvernement depuis quelques années. Mais cette fois, la fiche n° 12 explicite clairement la volonté de récupérer un maximum d'heures en invitant les établissements, dans le cadre de leur autonomie, à « procéder à des regroupements de plusieurs classes d'un même niveau ».

Certes il est déjà possible aujourd'hui, là où des IDD sont mis en place, de proposer plusieurs thèmes sur un même niveau et de constituer des groupes avec des élèves venant de classes différentes, ce qui suppose d'aligner les emplois du temps de toutes les divisions. Mais l'organisation se fait sur la base de deux heures octroyées à chaque classe.

À l'avenir, le ministère cherche à optimiser les moyens avec moins de groupes constitués qu'il y a de classes, des groupes à effectifs pléthoriques qui dégraderaient les conditions de « découverte » des élèves. À terme, ce sont bien les deux heures attachées aux IDD qui pourraient disparaître, comme c'est déjà le cas dans les collèges où la DHG ne permet pas de couvrir tous les besoins. Cela en dit long sur la propension ministérielle à supprimer des dispositifs pédagogiques présentés pour favoriser la réussite des élèves. Pour sa part, le SNES considère que le travail interdisciplinaire est nécessaire, mais qu'il doit pouvoir se développer à l'intérieur des programmes des différentes disciplines, avec des moyens pour permettre la concertation entre les enseignants. Il continue d'exiger que les deux heures dévolues aux IDD restent attachées à chaque division et soient restituées aux disciplines dont l'horaire a été réduit. ■



POSTES : LA RÉALITÉ CRUE

des élèves : « J'ai choisi une méthode qui consiste à ne pas décider de manière autoritaire du ministère mais à travailler académie par académie, école par école à partir des besoins locaux »⁽¹⁾. En fait, peu de recettes nouvelles mais l'aveu des objectifs réels des réformes, n'en déplaisent à ceux qui ont cru (ou voulu croire) aux fondements pédagogiques des réformes du second degré.

Ces documents ne traduisent pas seulement le credo gouvernemental de la réduction de l'emploi, mais aussi un choix de société. Depuis des mois, les personnels, avec le SNES, se battent pour empêcher le basculement programmé par la politique éducative menée depuis trois ans dans un système éducatif atomisé, soumis à la concurrence et entérinant toutes les inégalités sociales, culturelles et géographiques. Il est plus que jamais nécessaire de convaincre davantage les parents, les lycéens et plus largement l'opinion publique de l'urgence de faire reculer le ministre et d'imposer une autre politique pour la jeunesse et l'avenir des services publics.

(1) Luc Chatel dans les couloirs de l'Assemblée, propos rapportés par *Le Figaro* du 2 juin.



Optimiser le remplacement

C'est ainsi qu'est définie l'une des mesures envisagée par le ministère, sans autre exposé des motifs que le rappel de l'existence des deux types de remplacement : ceux de plus de quinze jours assurés par des TZR ou des non-titulaires, ceux dits de courte durée par recours aux enseignants des établissements payés en heures supplémentaires effectives.

Le sujet étant la recherche de gisements d'emplois, il n'est donc pas question pour le ministère de s'interroger sur les problèmes posés par les remplacements de courte durée et encore moins sur la nature pédagogique de l'acte de remplacement, mais bien sur les moyens d'améliorer l'efficacité et l'efficience des remplacements des absences d'une durée de plus de 15 jours seuls « consommateurs » d'emplois budgétaires.

Deux indicateurs chiffrés mesurent ces « performances » : le « taux de remplacement » calculé en rapportant le nombre de journées remplacées au nombre de celles ayant fait l'objet d'une demande de remplacement est affiché pour cette année à 96,2 % alors même que le potentiel de remplacement est en baisse (3 000 emplois ont été supprimés au budget 2009 à ce titre).

L'efficience du remplacement est, elle, mesurée par un « taux de rendement », rapport entre le nombre de journées de remplacement assurées et le potentiel

apporté par les TZR, les MA garantis d'emplois et les contractuels en CDI.

Affiché à 83,44 % cette année, ce taux est en hausse de plus de trois points par rapport à l'année passée, traduction de la mise en œuvre de tous les leviers possibles pour parvenir à une « employabilité » maximale des remplaçants titulaires ou garantis d'emploi : extension des zones de remplacement, affectation sur une discipline autre que celle du recrutement au mépris des règles statutaires, multiplication des affectations sur plusieurs établissements, affectations en LP...

C'est à l'application encore plus drastique de ces méthodes que le ministère appelle les recteurs, les engageant par ailleurs à réduire les pertes de potentiel liées à l'indisponibilité de personnels affectés sur des missions académiques ou « prêtés » à des organismes extérieurs (IUFM, Université...).

Sur le fond, ce ministère considère comme exorbitant le coût de personnels non employés à 100 % et conteste l'effort indispensable pour assurer la continuité pédagogique. ■



Lycées : un gisement

Diminution des horaires dans toutes les disciplines (en voie générale et davantage encore en voie technologique), installation de l'accompagnement personnalisé en heures supplémentaires et non dans les services, fermetures d'options (enseignements technologiques et artistiques, par exemple) faute de moyens, regroupement des élèves (« mutualisation » entre établissements de certains enseignements d'exploration, mais aussi groupes de compétences en langues vivantes, disciplines du tronc commun de Première), diminutions des décharges (premières chaires sur la sellette avec la diminution des horaires et le tronc commun de Première), mais aussi volonté de forcer les élèves à suivre une scolarité en trois ans ou à quitter le lycée général et technologique par les « passerelles » en cas d'échec en supprimant toute possibilité de redoublement. La réforme annoncée « à moyens constants » par le ministre s'avère riche de « gains potentiels ».

Citons-le : « La réforme du lycée général et technologique offre des possibilités significatives d'optimisation aux établissements » et « Pour les classes de Première

et de Terminale générales, il convient d'évaluer les possibilités offertes par le tronc commun. » Nul besoin de discuter de la

taille des classes suite à la réforme en lycée : la gestion de la dotation globalisée conduit mécaniquement à surcharger certaines heures de cours pour pouvoir travailler en petits groupes sur d'autres... les élèves, aux groupes classe déjà malmenés en langues vivantes et en accompagnement personnalisé en Seconde, subiront en Première les regroupements du tronc commun : français, histoire géographie, langues vivantes, mais aussi sciences et option mathématiques en L et ES.

Des milliers de postes en suspens, des conditions de travail et d'études en berne, des ajustements locaux renforçant les inégalités entre établissements et entre élèves, la réforme du lycée, que certains ont soutenue, montre le cynisme d'un gouvernement cultivant le mensonge et que la réussite du plus grand nombre n'intéresse pas. ■



Décharges : dans le collimateur

Quel ministre n'a pas cherché à remettre en cause les obligations réglementaires de service des enseignants du second degré ? Il eût été étonnant que celui d'aujourd'hui ne s'attela pas à cette tâche dans le cadre de la mission de réduction des emplois qui lui est confiée.

Déjà en 2005, le ministre Robien avait publié un décret organisant la disparition des décharges statutaires et la modification de l'attribution des heures de première chaire. La lutte des personnels eut raison de ce texte qui fut abrogé par Nicolas Sarkozy en juin 2007. C'est par le développement important des heures supplémentaires (3 500 emplois transformés en HS en 2008) que ce dernier a trouvé le gisement d'emplois nécessaire à sa politique.

L'objectif était déjà d'affaiblir, voire de remettre en cause, les règles statutaires en individualisant le plus possible au niveau de l'établissement les conditions d'emploi, de service et de rémunération.

Aujourd'hui, les intentions sont claires. Si le diaporama indique, que « les leviers d'efficience peuvent relever de décisions nationales à caractère réglementaire... (par ex. des mesures relatives au temps de travail des enseignants) », les consignes envoyées aux recteurs ne s'attaquent pas aux décharges statutaires – ce qui nécessiterait de toucher aux décrets – mais engagent à

« définir, ..., le volume par académie des activités d'éducation et de formation confortant l'acte d'enseignement. Reconnaître

cet investissement sous forme d'HSA ou d'HSE et exceptionnellement sous forme de décharge », c'est-à-dire compenser un maximum de décharges par des HS et non plus par des réductions du nombre d'heures « devant élèves » ;

- faire « une application stricte des décrets de 50 » notamment « dans le cadre de la réforme de la classe de Première », soit en clair utiliser la réforme pour exclure un maximum d'ayants droit ;
- faire la chasse à toutes les heures de décharges « non statutaires » dont les deux tiers relèvent de la responsabilité des établissements en renvoyant une fois de plus les responsabilités au local. ■



« L'avenir, fantôme aux mains vides, qui promet tout et qui n'a rien ! » VICTOR HUGO

INTRA 2010

55 000 DEMANDEURS

La campagne de vérification de vœux et barèmes au sein des groupes de travail est partout terminée.

Un important travail de vérification a été conduit par les élus qui ont fait corriger de nombreux oublis ou erreurs de l'administration et ont contrôlé que les droits de chacun sont pleinement pris en compte par les services rectoraux. Dès début juin s'est ouverte, selon les calendriers rectoraux, la période des commissions paritaires d'affectations (FPMA⁽¹⁾ et CAPA⁽²⁾).

Le travail des élus s'effectue dans un contexte d'attaque contre les droits des personnels, visant à remettre en cause des règles transparentes, équitables et applicables à tous. Sur consigne du ministère, les recteurs communiquent avant la tenue des commissions des informations personnelles à partir d'un projet d'affectation qui n'est qu'un document de travail des services.

Les commissaires paritaires du SNES travaillent sur ce projet de mouvement qui est nécessairement incertain, car la complexité et la variabilité de nombreux paramètres et les défauts structurels de fonctionnement du logiciel interdisent de considérer comme définitive et aboutie une ébauche informatique. Chacun voit bien que ce n'est qu'à l'issue des commissions que les affectations seront fiables, officielles et définitives.



En communiquant un projet d'affectation aux intéressés avant qu'il ne soit étudié et corrigé par les commissions paritaires, l'administration cherche à s'affranchir du contrôle exercé par les élus, dans l'objectif de multiplier les mutations à la tête du client. La bataille collective se poursuit donc pour faire respecter les droits des demandeurs de mutation, l'égalité de traitement et la transparence.

Cette année, de nombreux postes étant bloqués pour l'affectation des stagiaires à temps complet, la fluidité du mouvement est d'ores et déjà très dégradée (cf. L'US n° 694). Le SNES et ses élus sont déterminés à défendre les droits des personnels et le paritarisme, qui les garantit ; ils s'adressent et s'adresseront donc aux collègues à chaque étape du mouvement intra. Ils délivreront aux intéressés des résultats personnels fiables et définitifs.

■ **Christophe Barbillat**
emploi@snes.edu

(1) Formation paritaire mixte académique.
(2) Commission administrative paritaire académique.

AUX SYNDIQUÉS DU SNES DEMANDEURS DE MUTATION : ACTUALISEZ VOS COORDONNÉES !

Pour disposer d'une information rapide sur le suivi et le résultat de votre demande, il importe de vérifier vos données personnelles sur le site du SNES (accès avec votre code syndical personnel). Vous devez en particulier actualiser le cas échéant votre adresse postale, votre adresse mail et votre numéro de téléphone portable (envoi des résultats par SMS).

VOIE TECHNOLOGIQUE QUELQUES ANNONCES

Valérie Péresse a présenté dix mesures pour l'avenir des BTS (voir www.snes.edu/-Reformes-et-renovations,2714-.html). On peut se féliciter que la ministre reconnaisse la nécessité de développer ces formations tant par le fait de leur reconnaissance sur le marché de l'emploi que de leur rôle d'ascenseur social. Mais dans le même temps, la ministre propose une refonte importante de ces diplômes et le développement de l'apprentissage... Nous y reviendrons.

ST2S

Le Conseil supérieur de l'Éducation nationale du 3 juin 2010 a rétabli une injustice : il a intro-

duit les arts et l'éducation physique et sportive dans la liste des enseignements facultatifs offerts aux élèves de la série « sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) » dès la prochaine rentrée scolaire. C'était une demande répétée du SNES et des enseignants de la série ainsi que des élèves et des parents d'élèves. Ils s'en félicitent !

STI, STL, AA

Les textes concernant la réforme des séries STI, STL, Arts Appliqués ont été publiés au JO du 29 mai. Comme à son habitude le ministère n'a tenu aucun compte des débats préalables et de l'opposition du conseil supérieur de l'éducation. L'inspection générale est en charge de l'écriture des contenus des programmes, parallèlement un diaporama (voir sur le site du SNES www.snes.edu/-Reformes-.html) est présenté dans certaines réunions académiques. L'analyse de ce diaporama, la précipitation de la démarche et les objectifs cachés de la réforme font craindre le pire.

■ **Thierry Reygades**

POUVOIR D'ACHAT UNE JOURNÉE NON PAYÉE CHAQUE MOIS !

L'agenda social pour la fonction publique programme des négociations salariales, à la veille du débat sur le projet de loi triennale de finances. Ces négociations devraient aussi examiner la situation de l'année 2010.

Les inquiétudes sont fortes suite aux annonces gouvernementales révélées par voie de presse au cours des dernières semaines. Sous prétexte de crise de la zone euro, les dépenses publiques devraient être réduites et le rendez-vous de 2010 sur les retraites est l'occasion d'annoncer une hausse des retenues pour pension prélevées sur le traitement brut des fonctionnaires : l'équivalent d'une journée non payée par mois. Le gouvernement a trouvé le moyen de réduire en France aussi les salaires des agents de la Fonction publique. Dans ce contexte, la très insuffisante augmentation des traitements bruts de 0,5 % programmée au 1^{er} juillet sera-t-elle confirmée ?

Le 3 juin Georges Tron, secrétaire d'État à la Fonction publique réunit les fédérations de la fonction publique pour annoncer une réforme de l'indemnité de résidence (IR) et du supplément familial de traitement (SFT)... à moyens constants !

L'IR est censée compenser la cherté de la vie de la localité d'affectation. Se pose donc le problème de l'identification de ces zones inchangées depuis 2001, et de leur révision périodique. Le montant de l'IR, représentant 0 %, 1 % ou 3 % ne lui permet pas de répondre aux objectifs affichés.

Quant au montant du SFT versé pour un seul enfant et non revalorisé depuis 1967 (2,29 euros par mois), son niveau dérisoire imposerait une augmentation substantielle.

Seulement, en imposant la contrainte d'un coût constant, le gouvernement s'interdit de mesurer les besoins des agents. Il engage une redistribution parmi les personnels. Inacceptable pour le SNES quand dans le même temps le gouvernement organise l'appauvrissement de l'État, défend un injustifiable « bouclier fiscal » et réduit le pouvoir d'achat de ses agents.

■ **Anne Féray**

FORMATION CONTINUE PENDANT LES VACANCES...

Deux ans et demi après la publication des décrets sur le Droit individuel à la formation (DIF) pour la fonction publique, le MEN se décide enfin à le faire appliquer par voie de circulaire.



Dans la droite ligne des fiches Chatel, le projet de circulaire incite les recteurs à n'accorder que des formations se déroulant pendant les vacances scolaires. La manœuvre est grossière : pour éviter d'avoir recours aux remplacements, le ministère alourdit encore la charge de travail des enseignants en entretenant la confusion entre temps de service et temps de travail.

Alors que le DIF devrait être conçu comme un véritable droit à la formation continue pour les personnels, en lien avec leur situation professionnelle ou non, le ministère la limite aux perspectives de mobilité professionnelle ou d'évolutions de carrière.

Obtenir une formation dans le cadre du DIF relève du parcours du combattant. Après l'avis du chef d'établissement, les conseillers mobilité-carrière des rectorats devront instruire individuellement chaque demande.

Dès qu'il a eu connaissance du projet de circulaire, le SNES s'est immédiatement adressé au ministre pour lui dire son désaccord avec le contenu de la circulaire. Il continuera à intervenir pour que la formation continue des personnels soit un véritable droit et qu'elle corresponde à leurs souhaits et leurs attentes.

■ **Emmanuel Mercier**

DIF : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le Droit individuel à la formation (DIF) est reconnu pour les agents de la fonction publique depuis le 1^{er} janvier 2008. L'objectif est de reconnaître le droit à la formation pour l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'État. Chaque agent cumule 20 heures par année civile de droit à la formation, plafonnées à 120 heures. Le type de formation peut aller de la formation statutaire à la formation en vue de satisfaire des projets personnels. La mise en place du DIF dans la fonction publique fait suite à la signature d'un accord entre le ministère de la Fonction publique et l'UNSA, la CFDT et la CFTC. La FSU avait refusé de signer l'accord, notamment parce qu'il introduisait la possibilité de formation en dehors du temps de travail.

Accès à la chaire supérieure

155 professeurs agrégés enseignant en classes préparatoires ont été promus à la chaire supérieure à l'issue de la CAPN du 5 mai 2010 (contre 146 l'an passé), ils ont reçu un courrier du SNES avec des informations sur la carrière. Cette année l'administration, contre l'avis des personnels, a avalisé des propositions aberrantes de l'inspection générale de sciences industrielles visant à promouvoir de très jeunes collègues, non pour leur expérience pédagogique mais pour « services rendus » à l'inspection. Le SNES a dénoncé cette dérive, heureusement limitée, et se bat pour que les promotions soient équitables et transparentes. Statistiques et commentaires détaillés sont disponibles sur notre site : www.snes.edu

Documentalistes : circulaire de missions

Le ministère est en train de rédiger une nouvelle circulaire de missions des professeurs documentalistes. Les différents projets ont été soumis aux organisations syndicales. Celui du 2 juin (voir <http://www.snes.edu/Professeurs-documentalistes-second.html>) est mieux structuré que le précédent, prend en compte certaines de nos demandes, mais n'est toujours pas satisfaisant : trop grande contextualisation du métier dans le cadre des réformes en cours, missions définies « à l'ère du numérique », ce qui aboutit à une minoration des missions pédagogiques des documentalistes et à un glissement vers un rôle de formation des collègues. Le SNES (documentalistes@snes.edu) continuera d'intervenir pour obtenir un texte en adéquation avec les évolutions et les demandes de la profession. Il agit simultanément sur les dossiers de l'insuffisance des recrutements et de nos contentieux statutaires.

Publicité

Découvrir, rencontrer, partager...

Voyage expédition 14-15 jours
2 070 € TTC Arménie

Circuit découverte 14-15 jours
à partir de 1 490 € TTC Mexique

Ville de culture
490 € TTC Lisbonne

ARVEL Voyages 04 72 44 95 50 www.arvel-voyages.com

ACCORD SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL DÉBUTS LABORIEUX

La loi de modernisation du dialogue social crée notamment les CHSCT⁽¹⁾, prévus par l'accord.

Il s'agit maintenant de rédiger les décrets d'application, un travail crucial pour que la rédaction soit la plus favorable possible aux droits des salariés (donc au plus près du code du travail). Lors d'un bilan d'étape fin mai, les organisations syndicales ont exigé que soient respectés l'esprit et la lettre de l'accord, dans les délais prévus (mise en œuvre des CHSCT au 1^{er} janvier 2011). Un calendrier a été établi. D'autres questions sont en cours de traitement et ont avancé notamment dans la Fonction publique d'État : décret et circulaire d'application sur le suivi postprofessionnel concernant les risques cancérigènes mutagènes, et sur l'amiante ; circulaire sur la réalisation du document unique d'évaluation des risques, que la FSU a jugée positive : elle met en évidence la responsabilité de l'employeur/du chef de service et relève l'importance d'analyser le travail réel, d'associer à la démarche les personnels. Un travail sur les missions du médecin de prévention, et une réflexion autour des instances médicales sont également engagés. En parallèle le travail avance également côté Éducation nationale avec un groupe de travail sur les risques psychosociaux. L'annonce par le ministre Chatel du recrutement de 80 médecins de prévention est à mettre au résultat de nos actions. Mais ils ne seront recrutés que si les personnels s'emparent de la question. Nous avons en effet appris cette semaine que seulement 40 « intentions » de recrutement étaient pour l'instant recensées. Le vivier de médecins du travail étant limité, il faudra faire pression pour que les recteurs et les IA fassent une vraie recherche de candidature en offrant des conditions de rémunération et de travail attractives. Les collègues peuvent intervenir en demandant des visites



médicales, les sections syndicales en réclamant des visites du médecin (un tiers du temps doit y être consacré), les représentants du SNES en intervenant dans les CHSD⁽²⁾ ou CHSA⁽³⁾ pour exiger que la recherche de médecin soit bien lancée.

En ce qui concerne l'amiante, rappelons que les collègues nés en 1950 et 1951 doivent avoir reçu un courrier d'information. N'hésitez pas à intervenir pour faire respecter cette procédure avant le départ en retraite des collègues. Et alertez-nous en cas de problème.

■ **Élizabeth Labaye**
elizabeth.labaye@snes.edu

(1) Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
(2) Comité d'hygiène et de sécurité départemental
(3) Comité d'hygiène et de sécurité académique

CLAIR LA PLUS GRANDE OPACITÉ

Le ministère a décidé de ne pas rendre publique la liste des établissements labellisés CLAIR (collèges et lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) pour ne pas les stigmatiser.

Les 100 établissements les plus exposés à la violence ont été choisis avec les recteurs de dix académies, sur plusieurs critères (situation géographique, CSP⁽¹⁾ défavorisées, retard scolaire, absentéisme, climat...) mais sans la consultation des CA.

La meilleure façon de ne pas stigmatiser ces établissements serait pourtant de leur donner les moyens de sortir la tête de l'eau, en commençant par renoncer à l'assouplissement de la carte scolaire qui renforce leur ghettoïsation. Au lieu de cela, le ministère veut leur imposer des mesures dérogatoires en matière de gestion des personnels (recrutement local de tous les personnels par le chef d'établissement), une organisation locale des enseignements et des rythmes scolaires, ainsi que la nomination d'un CPE ou enseignant comme « préfet des études » avec une « entière responsabilité sur le plan pédagogique et éducatif ».

Pas question pour le ministère d'y améliorer les conditions d'enseignement ou d'inscrire de la concertation dans les services : il veut juste

faire éclater toutes les règles nationales dans ces établissements... avant d'étendre à d'autres à la rentrée 2011.

Dans ces établissements, les personnels n'ont pas été informés du nouveau statut de leur EPLE. Les postes vacants ont été bloqués pour permettre au chef d'établissement de recruter directement les personnels, sur des contrats de trois ans renouvelables une fois ou de cinq ans, ouvrant droit à des avantages de carrière, une bonification pour le mouvement, mais pas à des indemnités de type ISS⁽²⁾.

Le SNES a exprimé son désaccord total avec ce nouveau label qui ouvre à une déréglementation généralisée. Il a également protesté contre l'absence de transparence pour l'établissement de la liste et contre la non-consultation des CA. Mais c'est bien la profession dans son ensemble qui doit réagir contre la volonté ministérielle de casser toutes les règles et garanties nationales.

■ **Monique Daune**

(1) Catégories socioprofessionnelles.
(2) Indemnité de sujétion spéciale (ZEP).



AMIANTE TEMOIGNAGE

Il y a treize mois Hervé Lefebvre m'annonçait son cancer lié à l'amiante.

Suivirent des demandes répétées à l'IA dont l'ordre du jour des CHSD du 22 octobre 2009 puis du 2 juin 2010 avec le souci constant de la recherche de tous les personnels ayant exercé, avant sa démolition, au collège de Lodève pour un suivi médical approprié... « *Le temps de latence de ce cancer est long, mais le dépistage précoce est une des rares pistes médicales efficaces. Nous avons la responsabilité de ne pas rajouter d'autres délais* » avons-nous écrit. Dans un courriel du 21 octobre, Hervé me disait : « *J'ai reçu des docs des archives : forte présomption de flocage (c'est écrit) et rien pour le renier - 1 tonne de faux plafonds retirés sous sas (légal) - les murs amiantés semblent avoir été détruits sans précaution... Instructif d'aller fouiller dans ces archives ! Sinon, je t'informe que je vais être classé maladie professionnelle d'ici peu... Moi, j'avais les faux plafonds reconnus amiantés, troués, dégradés dans ma salle de dessin. Et, maintenant, j'en crève.* »

La maladie professionnelle fut reconnue peu avant sa mort le 27 novembre 2009. Les archives du conseil général montrent des échantillons contenant des fibres de type chrysotile...

Hervé pour le SNES siégeait au CHSD et bataillait comme élu au CA de son collège pour y faire admettre la présence de l'amiante. Par un courrier il avait réussi à convaincre le président du CG de démanteler ce collège sous « sas dit de décompression ». Ceci n'aurait-il pas mérité déjà un suivi médical dès 1997 ?

Quelle preuve manque-t-il pour lancer ce suivi de médecine du travail qui est de la seule responsabilité de l'employeur pour plus d'une centaine de personnels, par ailleurs recensés suite à nos interventions ?

■ **Raymond Martin**, SNES
secrétaire départemental FSU



Sur www.montpellier.snes.edu
chacun retrouvera ce dossier

FORMATION DES MAÎTRES RENTREE SANS TUTEURS ?

Depuis que le SNES a lancé l'appel à refuser d'être tuteur pour protester contre la réforme de la formation, ce sont plusieurs milliers de pétitions ou de courriers aux Recteurs et aux IPR qui ont été envoyés.

À chaque fois, les personnels annoncent collectivement qu'ils refuseront d'être tuteurs à la rentrée dans les conditions annoncées. Preuve que l'administration est en difficulté, les listes de postes réservés pour les stagiaires ne sont toujours pas complètement arrêtées alors que l'intra commence. Devant les difficultés rencontrées, des pressions commencent à être exercées contre les personnels, telles que des menaces à la promotion ou de retenues sur salaire. La mission de conseiller pédagogique tuteur ne peut être confiée que sur la base du volontariat. Le ministère l'a d'ailleurs rappelé dans sa circulaire du 1^{er} avril 2010. Le SNES condamnera toute tentative d'intimidation à l'encontre des personnels qui refuseraient cette mission et soutiendra ceux qui

en seraient victimes. Puisque l'administration a tant de difficultés à trouver des tuteurs volontaires, le ministre doit prendre la mesure du rejet de son projet. Il doit entendre les revendications des organisations représentatives en accordant une réelle formation professionnelle pour les lauréats des concours.

Le SNES maintient son appel à refuser d'être tuteur dans ces conditions. Il appelle les secrétaires de S1 à accueillir syndicalement les stagiaires dès la prérentrée, à leur exposer nos revendications, à les soutenir et les aider face aux difficultés qu'ils vont rencontrer. D'ici la fin de l'année scolaire et dès la rentrée, il faudra poursuivre les actions pour imposer une réelle formation des maîtres.

■ **Emmanuel Mercier**

Pas de crucifix dans les salles d'examen

En réponse à la question du député Christian Bataille, sur l'organisation d'épreuves du Bac dans des établissements privés catholiques sous contrat, Luc Chatel a été très clair en affirmant le 4 mai 2010 devant l'Assemblée nationale « que les épreuves doivent se dérouler dans des salles où aucun signe religieux extérieur ostentatoire ne doit être mis en avant » et que « l'organisation du baccalauréat (...) est soumise au principe de neutralité ». Le SNES appelle les examinateurs et les candidats à faire respecter la neutralité en usant notamment de la « déclaration Chatel » et à signaler tout manquement.

Gaza

L'acte de piraterie mené par la marine israélienne dans des eaux internationales, au mépris de la légalité internationale et de l'opinion publique mondiale, contre la flottille humanitaire qui tentait de briser le blocus de la bande de Gaza et apportait plus de 10 000 tonnes de matériaux de reconstruction et de biens de première nécessité à sa population, témoigne de la fuite en avant du gouvernement israélien dans la violence, torpillant toute possibilité de paix juste et négociée au Proche-Orient.

Cet acte, comme l'ensemble des contraventions au droit international et des crimes de guerre dont s'est rendue coutumière Israël, loin de lui assurer une quelconque protection, fragilise la sécurité du peuple israélien dont ils prétendent se réclamer. Seul le respect du droit international, à savoir la reconnaissance d'un État palestinien dans ses frontières et le respect du droit au retour des réfugiés, la fin de l'occupation illégale des territoires et le démantèlement des colonies et du Mur qui annexe illégalement des territoires palestiniens, sont à même d'assurer réellement le droit légitime à la sécurité d'Israël.

ERRATUM



**Blois, 14-16 octobre 2010
Rendez-vous de l'histoire**

Une erreur s'est glissée dans l'adresse mail publiée dans L'US 696. Pour vous inscrire à ce stage syndical national vous devez adresser un mail indiquant vos nom, prénom et académie à formation.syndicale@snes.edu avant le 20 juin 2010.

Le service des petites annonces reprendra en septembre

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Espagne, Andalousie, loue appt. 4/6 pers., piscine, clim., pt village, bord de mer. Promo à partir de 450 €/sem. Tél. 01 30 82 24 19.

(66) Banuyls-sur-Mer, 100 m plage, cft, F3, tte saison. Tél. 06 86 97 77 73.

Biarritz, appt 3 p., 2 balcons, 4 mn plages, centre, 300 €/sem. (sauf juillet-août). Tél. 01 45 72 26 54. alain.houziaux@freesurf.fr

(56) Appt. 4 pers., ds villa, 3 km mer, à partir de 320 €/s. Tél. 02 97 36 78 81.

Sitges (Barcelone), coll. loue F4. Tél. 01 41 13 72 60, 06 78 74 94 69.

Var, Hyères, F2, tt cft, v. mer, qz. Tél. 06 60 18 03 51.

Trebeurden, côte de granit rose, maison 75 m², 6 pers., terrasse, beau jardin clos, calme, plages et commerces à pied du 1/06 au 30/09 : 450 à 590 €/sem. Tél. 06 73 58 35 65 / 06 72 71 02 56 / 01 44 07 01 89.

(73) Les Ménuires, appt 60 m², 6 pers., grand balcon sud. Large vue montagne, activités variées : tennis, centre aquatique et sportif, VTT, etc. Proche centre, du 1/06 au 31/10 : 450 à 490 €/sem. Tél. 06 73 58 35 65 / 06 72 71 02 56 / 01 44 07 01 89.

Enseignant ch. studio à louer à Paris, proche Quartier Latin, pour sa fille étudiante en prépa. Tél. 02 96 38 94 99.

(13) Aubagne, maison 1^{er} ét., park., terrasse, 4 pers., 900 €/quinz. Tél. 06 62 43 79 93.

(30) près Anduze, loue mas cévenol, 6/7 pers., bord rivière. Tél. 04 42 08 90 40 / 06 74 51 47 84.

Cévennes, 2 p., grand jardin, calme, baignades rivières, août : 400 €/sem. Tél. 06 20 30 13 72 Montpellier, du 29/07 au 12/08, villa, F4, entre C. V. et mer, 750 €. Tél. 04 67 45 43 25.

Espagne, Rosas, coll. loue T3, park. ou studio, pieds ds l'eau, acc. direct mer. Tél. 06 16 16 04 60.

Paris 9^e, loue F3, ttes vacs scol., 450 €/sem. Tél. 01 44 53 08 72.

(33) Bordeaux, loue mais. + jard. 4 pers., 250 €/sem. ou 45 € la nuit. Tél. 06 11 34 15 91.

Périgord, gîtes, pisc., poneys, qqes dispos été 2010. Tél. 05 53 36 07 41.

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

Nice, F4, 90m², vue mer, calme, gar., 490 €/s.; 860 €/qz. Tél. 06 81 85 62 32.

(66) Cabestany, villa T4, 8 pers, tt cft, clim., jard., SPA, internet ; 900 €/sem., proche plage et commerces. Tél. 06 01 75 55 90.

Morbihan, maison bretonne typique, tt cft, 5 pers., 30 km mer, 350 €/sem. Tél. 02 33 50 16 06.

Serre-Chev. 1400, collègue loue rez-de-ch., chalet, 4 pers., sud, terrasse, jardin. Tél. 06 84 11 28 58.

Paris 20^e, F3 à louer juil./août, 350 €/sem. Tél. 01 42 03 34 53.

Prof hors classe recherche location appt. à Paris, 50 m² min., 1 000 € mensuel maximum. Tél. 01 43 14 91 31.

Italie, lac Majeur, ile des pêcheurs, loue appt caract, imm. hist., bord du lac, 1^{er} ét., 50 m², totalement équipé. Tél. ou fax. 00 39 0323 50 12 42. minocci.zacchera@alice.it

Ile de Ré, loue maison de ville, 6 p., du 1/7/10 au 15/8/10, 800 €/sem. Tél. 06 07 15 93 18.

Ht-Jura, parc nat., chalet tt cft, 5/7 pers., ttes saisons. Tél. 01 64 25 54 60 / 06 77 98 46 00.

Paris, collègue cherche appt. 2 chbres en coloc. pr étudiantes master Sorbonne. Tél. 06 23 56 40 75.

Kas (Turquie), coll. loue joli duplex 100 m², 2 s.d.b., libre été, 5 pers. vue mer, jard., 5 mn plages et centre village, 500 €/sem. en juil. et 600 €/en août. Tél. 06 62 21 40 81.

Prox. Forcalquier, coll. loue sa maison, 600 €/sem. Tél. 04 86 56 61 50.

Nice centre, F3, calme, 350 €/sem., juillet/août. Tél. 04 93 79 38 53.

Landes, cause mutation, loue maison, jardin, 900 €/mois. Tél. 06 35 95 92 52

Combloux-Megève, duplex meublé, 3-4 pces, 1 s. d. b., 1 cab. de toil., 8/9 couchages, ds chalet, expo sud, vue Mt-Blanc, libre été, sem. ou qz. Tél. 02 98 40 33 95

Corse, au sud de Bastia, proximité mer, coll. loue chalet 2-3 pers., 280-350 €/sem. Tél. 06 11 41 22 86.

Martinique, maison 2/3 pers. Vue mer, pisc., wifi, jard., 200 €/sem., contre soins animaux, 28 juil./9juil. ou +. Tél. 05 96 76 20 54.

Avignon, festival, villa 4/5 pers., jard. 500 €/sem. Tél. 06 31 07 59 38.

Paris rive gauche, coll. cherche pour fille ens. sup., stud., 2 p., calme, clair, préf. vide. Tél. 06 82 36 50 50.

(06) Prox. Antibes, Biot, loue appt 90 m² ds rés., piscine-tennis, 6 p. juillet-août, 1 500 €/2 sem. et 600 €/sem. supp. Tél. 06 10 65 90 68.

Venise et Toscane, part. loue appts, tt cft. Tél. 04 73 33 55 95 Centre Barcelone, appt 3 ch., terrasse, zone jardin, tennis, 700 €/sem. Tél. 0034 666 353 681. yazanek@gmail.com

Ile d'Oléron, coll. loue, 100m mer, mais. tt cft, 6 pers., 2 ch., jardin, du 23/7 au 20/8 et en sept. Tél. +SMS : 06 72 61 13 25.

Marseille, Vieux port, loue appt 80 m² + balcon, libre pour le 1^{er} août, 900 € + ch. Tél. 04 94 22 08 26.

(Lot) Figeac, mais. camp., 4 pers., confort, calme, espace. Tél. 06 73 24 09 66 / 05 65 40 00 33.

Cotentin, loue mais. campagne, calme, nature, 4/5 p., 270 €. Tél. 03 88 60 15 81.

(29 S) Plozevet, 1,5 km mer, loue mais + jard 5 000 m². Tél. 02 98 96 17 46 / 06 30 07 72 52.

(29 S) Plozevet, mais. + cour. Tél. 02 98 91 40 74 / 06 30 07 72 52.

(44) Pornichet, villa 8 p. Tél. 06 32 45 42 84.

(34) Proche Clermont-l'Hérault, loc. à l'année, maison 140 m², garage 70 m², balcon sud, jardin. Tél. 04 66 81 49 54 / 06 24 77 83 93.

Montpellier, coll. loue T1, 31 m², parking clos, secteur facs. Tél. 04 66 81 49 54 / 06 24 77 83 93.

(05) Névache, duplex 4/5 pers. Superbes randos, VTT, escalade, pêche. Tél. 03 23 67 52 84.

Biarritz centre, T2 tt confort, balcon, asc., pkg. BS : 450 €, HS : 550 €/sem. Tél. 05 59 24 32 31

(32) 10 km Marciac, loue pdt fest. jazz, maison, 160 m², 4 ch., jardin, 650 €/sem. Tél. 06 77 99 67 55.

Paris, Abbesses, coll. loue pour étudiant, chbre indép., kitch., s.d.b. Réf. parent, 400 €/mois. Tél. 06 14 70 39 87.

(12) Près Millau, loue mais., jard. 3 ch., village, commerces, tennis, 450 €/sem. Tél. 05 56 51 07 18.

Douarnenez, maison avec chat, 6/8 pers ; prox comm., plage, du 31/07 au 21/08 : 750 €/sem. Tél. 06 63 04 56 08.

Aix-en-Provence centre, coll. loue, studio étudiant, 4 couchages, juil./août. Tél. 04 42 51 16 77 / 06 22 57 34 07. familylacroix@club-internet.fr

Paris 13^e, coll. échange/loue T4 contre log. côte méd., FR/EU, du 28/07 au 17/08. Tél. 01 45 88 65 81.

DIVERS
300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000 €. Occasion, neufs, px importateur... livr. et SAV, ds toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, www.300pianos.fr

LOISIRS
Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent 2 circuits de 3 semaines, au Mexique en juillet et au Viet-Nam en août. Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

Publicité

CASDEN, la banque de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

Toujours négocier pour obtenir de bons taux ! C'est épuisant...

Moi, quand j'épargne mon taux d'emprunt baisse...

Ma banque est coopérative et je me sens en confiance.

casden
BANQUE POPULAIRE

La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les enseignants et les personnels techniques et administratifs la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.



REJOIGNEZ-NOUS SUR WWW.CASDEN.FR OU CONTACTEZ-NOUS AU 0826 824 400
L'offre CASDEN est également disponible dans le Réseau Banque Populaire

ADAPT
snes
ADAPT Éditions
un service du SNES

N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu
rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !

NOS DERNIÈRES PARUTIONS

De l'hérédité à la génétique
De l'hérédité naturelle à l'aube de la génétique

La notion d'hérédité est une création relativement récente en biologie. Elle s'est imposée en agriculture et chez les éleveurs avant de susciter l'intérêt des biologistes, qui ne l'ont pas tout de suite séparée de la question du développement embryonnaire. L'auteur développe particulièrement les périodes les plus significatives : l'époque de la Révolution française avec Maupertuis et les médecins français, le milieu du XIX^e avec Darwin, l'aube du XX^e avec la naissance de la génétique moderne. Alors que la génétique prend un nouveau tournant avec « l'évo-dévo », discipline qui réunit désormais génétique, évolution et développement, il est troublant de découvrir combien la difficulté de les séparer avait retardé les immenses avancées que connut par ailleurs la biologie du XX^e siècle.
• Bernard Marty, préface de J.-C. Beetschen, coéd. Adapt/Vuibert, 211 p., avril 2010, 23 euros.

À PARAÎTRE !

DANS LA COLLECTION INFLEXIONS

Histoire de la tectonique
• Gabriel Gohau, coéd. Adapt/Vuibert, 22 euros.

Penser avec l'infini
La fécondité d'une notion mathématique et philosophique, de Giordano Bruno aux Lumières.
• Michel Blay, coéd. Adapt/Vuibert, 17 euros.

Histoire de la tectonique
• Gabriel Gohau, coéd. Adapt.

AUX ÉDITIONS ADAPT

Guide juridique pratique
Des personnels des collèges et lycées.
• Régine Paris, Adapt-Éditions, deuxième édition actualisée, 120 p. au format A4, 17 euros.

BON DE COMMANDE

Nom : _____

Adresse : _____

À envoyer à Adapt Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (franco de port) ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu



L'Université Syndicaliste n° 697 du 12 juin 2010, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00 – Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu) – Rédacteur en chef : Matthieu Leiritz. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr – Publicité : MAIF (p. 2), Arvel (p. 6), CASDEN (p. 8). Compogravure : C.A.G., Paris – Imprimerie : SIEP, Bois-Le-Roi (77) – Abonnements : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € – N° CP 0113 S 06386 – ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution – Joint à ce numéro : 24 p. Retraités, 8 p. CPE, 4 p. Point sur retraités, encart recto-verso campagne SNES.